

République Française
COMMUNE DE HASKIRCHEN
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

LISTE DES EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 janvier 2024

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12

Convocation et affichage : 23 janvier 2024
Réception contrôle de légalité le : 23 janvier 2024
Publication le : 23 janvier 2024

Sous la Présidence de Monsieur Benoît BOYON, Maire

Etaient présents : Jean-Paul KIRCHER 1^{er} Adjoint, Bertrand NEHLIG 2^{ème} Adjoint, Benoît LIEB, Nathalie WALTER, Lionel SEENE, Mireille FRANTZ, Michel WEIDMANN, Jean-Louis SCHWENDIMANN, Anthony LANG, Svenja BENDER, Betty MULLER ;

Absents excusés :

Florence PETIT donne procuration à Nathalie WALTER
Guillaume BACHER donne procuration à Anthony LANG
Nadia DUDT donne procuration à Svenja BENDER
La secrétaire de séance est : Mme Svenja BENDER

01-2024/8-8.4 Travaux forêt 2024

Le 1^{er} Adjoint, Monsieur Jean-Paul Kircher présente le programme d'actions proposé par l'ONF pour les travaux en forêt pour 2024.

Le montant estimé est de 66 810 euros H.T., sont exclus les travaux de marquages réalisés par les élus. Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les travaux proposés.

2-2024/7-7.5 Subventions travaux 2024

2A-2024/7-7.5 Subvention rénovation thermique / transition énergétique

Le Conseil Municipal approuve le projet de remplacement des fenêtres du bâtiment de la mairie visant à réduire la consommation d'énergie. Les fenêtres en place depuis les années 80 sont particulièrement énergivores.

Le plan de financement est comme suit :

	En euros
Remplacement fenêtres et porte arrière de la mairie	43 816,55
Dépenses H.T.	43 816,55
TVA	8 763,31
Dépenses T.T.C.	52 579,86
Recettes	
DETR ou DSIL 50%	21 908
FCTVA	8 625
A la charge de la commune – fonds propres	22 046,86

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024, et autorise le Maire

- à lancer un appel d'offres,
- à solliciter la dotation de soutien à l'investissement public, ainsi que la DETR ou autres subventions si la commune n'obtient pas les 80 %.
- à signer le marché et toutes les pièces se rapportant à ces travaux

2B-2024/ 7-7.5 Subvention rénovation toiture atelier municipal

Le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation de la toiture, zinguerie et charpente de l'atelier municipal. Ces travaux sont nécessaires pour remédier aux problèmes d'infiltration et d'étanchéité.

Le plan de financement est comme suit :

	En euros
Rénovation toiture	25 138,50
Dépenses H.T.	25 138,50
TVA	5027,70
Dépenses T.T.C.	30 166,20
Recettes	
DETR ou DSIL 80%	20 110,80
FCTVA	4 948
A la charge de la commune – fonds propres	5 107,40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024, et autorise le Maire

- à lancer un appel d'offres,
- à solliciter la dotation de soutien à l'investissement public, ainsi que la DETR ou autres subventions si la commune n'obtient pas les 80 %.
- à signer le marché et toutes les pièces se rapportant à ces travaux

2C-2024/7-7.5 Feux de récompense

Dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école et pour limiter la vitesse sur la départementale traversant le village, le Conseil Municipal approuve le projet de mise en place de 2 feux tricolores dits de « récompense » ainsi qu'un marquage de la zone 30 entre les deux écoles.

Le plan de financement est comme suit :

	En euros
2 feux tricolores	30 293,00
signalisation panneaux/marquage	2 350,00
Dépenses H.T.	32 643,00
TVA	6528,60
Dépenses T.T.C.	39 171,60
Recettes	
Fonds de solidarité communale (taux modulé 50 %)	16 321,00
Sécurisation voirie (abords structures scolaires, petite enfance) DETR ou autres (30 %)	9 792,00
FCTVA	6 425,00
A la charge de la commune – emprunt	6 633,60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024, et autorise le Maire

- à signer le contrat de maîtrise d'œuvre,
- à solliciter le fonds de solidarité communale, la DETR ou autres subventions,
- à signer le marché et toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

Les crédits seront inscrits au budget 2024.

03-2024/7-7.5 Versement de subventions

3a-2024/7-7.5 Subvention collègue

En référence à la délibération du 7 juin 2016 fixant la participation financière aux frais pour les voyages scolaires des enfants de Harskirchen à 25 euros par an/par enfant.

Le Conseil Municipal, décide de verser une subvention de 25 euros à Elyna LIEB, Léna MARCHER, Maxence MULLER et Sherley PREUMONT, collégiens à Sarre-Union, pour un voyage à Mittersheim en septembre 2023, la dépense est autorisée au compte 6574.

3b-2024/7-7.5 Subvention Ecole Sarre et Rose à la Hoube

Le Maire soumet aux conseillers la demande de subvention de l'école Sarre et Rose pour un séjour en « classe musicale » à la Hoube du 12 au 16 février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de revaloriser la participation aux frais pour les voyages des enfants de Harskirchen pour 2024 et fixe le montant à 35 euros par élève.

La demande concerne 31 participants, correspondant ainsi à un montant total de 1 085 euros. La participation sera versée après réception de la liste des élèves ayant effectivement participé au voyage.

04-2024/3-3.3 Chasse 2^{ème} adjudication

Le Maire informe le Conseil que lors de l'adjudication 2 lots ont été attribués,

- le lot 2 à Monsieur Stroh Lucien pour un montant de 8000 euros
- le lot 3 à l'Association « La Vie Sauvage » pour un montant de 7 310 euros.

Le lot N° 1 est resté infructueux, nécessitant une nouvelle adjudication qui aura lieu le 19 février 2024 à 17 h à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer la mise à prix à 5000 euros. Le contrat reste inchangé.

Le Conseil Municipal autorise la commission de fixer un prix de réserve si l'adjudication est infructueuse.

05-2024/3-3.3 Agréments des associés et permissionnaires lots de chasse 2 et 3

Conformément à l'article 25 mentionnant la nécessité d'un avis de la 4 C, le Conseil Municipal décide de reporter ce point et le remettra à l'ordre du jour après soumission à la commission consultative de la chasse.

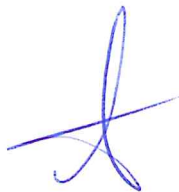
06-2024/2-2.3 Compte rendu du Maire des décisions prises en vertu des délégations données

Décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 24 octobre 2022.

- 2024-JAN-001: non usage du droit de préemption urbain parcelle 162 section AB

Harskirchen, le 22 janvier 2024

La secrétaire de séance,
Svenja BENDER



Le Maire,

